



Abus de faiblesse et saisie bancaire

Par **besoindaide69**, le 24/11/2012 à 13:13

Bonjour à vous,

Mon conjoint a de gros soucis vis à vis de ces parents et nous ne savons plus que faire. En effet lorsqu'il était mineur (16 ans) ces parents se sont retrouvé interdit bancaire. Au lieu d'essayer de trouver une solution pour faire face à leurs dépenses ils ont utilisés le compte de leur fils (chéquier, carte bleue....) en deux ans ils ont passés 32 chèquiers dont nombreux chèques qui se sont retrouvés impayés. Mon ami c'est donc retrouvé interdit bancaire à a peine 19 ans. Il a tant bien que mal réussi à résoudre le problème (retrouver les créanciers alors que les talons de chèque n'étaient pas rempli, etc).

Cela fait 3 ans qu'il ne vit plus chez ces parents mais hier il a eu une saisie sur son compte bancaire pour une dette à son nom dont il ne connaissait pas l'existence. C'est une dette de fioul contracté à son nom par ses parents qu'ils avaient commencé à payer par le biais des comptes bancaires de leur deux autres enfants !

Il aime ses parents et ne voudraient pas en venir à aller en justice mais là nous ne savons comment réagir on ne peut payer cette dette à leur place (surtout qu'ils vivent bien au dessus de leur moyen et gagne 5000€/mois) y a t-il des recours possible nous souhaiterions nous protéger (sans aller jusqu'à demander des dommages et intérêts et autres) on veux se protéger contre d'éventuelles autres poursuites de dettes de ces parents qui ne font rien pour s'en sortir.

Donc dans un premier temps comment réagir face à la saisie bancaire ?

et dans un autre que faire contre ses parents pour se protéger et arrêter de payer leur dette ?

Merci de votre aide cette situation nous ronge.